

Service navigation
de la Seine

**Décision portant délégation de signature
(gestion de personnel)**

NOR : *EQU0510269S*

Le chef du service navigation de la Seine,
Vu le décret n° 84-972 du 26 avril 1984 relatif aux congés annuels des fonctionnaires de l'Etat ;
Vu le décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires ;
Vu l'arrêté du 2 mai 2002 autorisant en application de l'article 6 du décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires des dérogations au contingent mensuel d'heures supplémentaires pour les agents du ministère de l'équipement, des transports et du logement exerçant certaines fonctions ;
Vu le décret n° 2002-259 du 22 février 2002 portant dérogation aux garanties minimales de durée du travail et de repos applicables à certaines catégories de personnels du ministère de l'équipement, des transports et du logement ;
Vu l'arrêté du 8 janvier 2002 relatif à l'aménagement et à l'organisation du temps de travail des personnels travaillant selon des cycles hebdomadaires et non hebdomadaires, en application du décret n° 2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique de l'État ;
Vu l'arrêté ministériel du 17 juin 2003, nommant Mme Bacot (Marie-Anne), administrateur civil, chef du service navigation de la Seine ;
Vu le règlement intérieur du service navigation de la Seine, notamment ses articles 4.3.1., 7 et 9.3 ;
Vu le calendrier annuel des chômages ;
Sur proposition de la secrétaire générale-affaires générales du service navigation de la Seine,
Décide :

Article 1^{er}

Dépassement du quota des 25 heures supplémentaires par mois, dérogations aux garanties minimales de travail et de repos.

Délégation de signature est donnée au directeur délégué, à l'adjoint au directeur, aux chefs d'arrondissements territoriaux, et aux chefs de services fonctionnels dont les noms sont indiqués en annexe 1 à l'effet de signer toutes décisions relatives au dépassement du quota des 25 heures supplémentaires par mois, dans la limite toutefois de 40 heures mensuelles en moyenne annuelle et toutes décisions relatives à la fixation des dérogations aux garanties minimales de travail et de repos fixées au I de l'article 3 du décret du 25 août 2000 susvisé dans les conditions mentionnées par le décret du 22 février 2002 susvisé.

Article 2

Toute décision prise par le directeur délégué, l'adjoint du directeur, les chefs d'arrondissements territoriaux et les chefs de services fonctionnels, en vertu de la délégation de signature conférée par l'article 1^{er} de la présente décision, sera transmise en copie à la secrétaire général-ressources humaines.

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'arrondissements territoriaux et des chefs de services fonctionnels, la délégation prévue à l'article 1 est dévolue, dans la limite de leurs attributions, aux adjoints des chefs d'arrondissements territoriaux et aux adjoints des chefs de services fonctionnels suivants dont les noms figurent en annexe II.

Article 4

Recours à l'astreinte

Délégation de signature est donnée aux chefs d'unité et aux chefs de subdivisions territoriales, dont les noms sont indiqués en annexe III, à l'effet de signer toutes décisions relatives au recours à l'astreinte.

Article 5

Toute décision prise par les chefs d'unité et les chefs de subdivisions territoriales, en vertu de la délégation de signature conférée par l'article 4 de la présente décision, sera transmise en copie aux chefs d'arrondissements territoriaux et aux

chefs de services fonctionnels.

Article 6

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'unité ou des chefs de subdivisions territoriales dont les noms sont indiqués en annexe III, la délégation prévue à l'article 4 est dévolue, dans la limite de leurs attributions, au directeur délégué, à l'adjoint au directeur, aux chefs d'arrondissements territoriaux, et aux chefs de services fonctionnels dont les noms sont indiqués en annexe I.

Article 7

Modalités 1 et 4

Délégation de signature est donnée au directeur délégué, à l'adjoint au directeur, aux chefs d'arrondissements territoriaux, et aux chefs de services fonctionnels dont les noms sont indiqués en annexe I ainsi qu'à tous les chefs d'unité, chefs de subdivisions territoriales dont les noms sont indiqués en annexe III à l'effet de signer toutes décisions relatives à la fixation des jours de repos dans le cas de la modalité 1 et toutes décisions relatives à la fixation des périodes dans lesquelles doivent être prises les cinq jours RTT restants dans le cas de la modalité 4.

Article 8

Toute décision prise par les chefs d'unité ou les chefs de subdivisions territoriales, en vertu de la délégation de signature conférée par l'article 7 de la présente décision, sera transmise en copie aux chefs d'arrondissements territoriaux ou chefs de services fonctionnels.

Article 9

Cette délégation annule et remplace à compter de sa publication officielle la précédente, en date du 27 avril 2004.

Article 10

La secrétaire générale-affaires générales du service navigation de la Seine, est chargée de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer.

Marie-Anne Bacot

ANNEXE I

M. Gauthier (Yves), directeur délégué du service navigation de la Seine ;
M. Monteil (Alain), adjoint au directeur du service navigation de la Seine ;
Mme Dufau-Richet (Marie-Sophie), secrétaire générale-ressources humaines ;
Mme Dequier (Marie-Lucie), secrétaire générale-affaires générales ;
M. Racana (Guy), chef du SDAD ;
Mme Jauffret (Marie), chef du service TVE ;
M. Roux (Philippe), chef du service EEST ;
M. Frances (Michel), chef du service GVE ;
M. Ollivier (Rodolphe), chef de l'arrondissement des boucles de la Seine ;
M. Bascoul (Daniel), chef de l'arrondissement Seine amont ;
M. de la Tullaye (Patrick), chef de l'arrondissement Picardie ;
M. Metz (Joël), chef de l'arrondissement Champagne.

ANNEXE II

M. Vaillant (Didier), adjoint au chef de service du SDAD ;
M. Coulhon (Bruno), adjoint au chef de service TVE ;
Mlle Blanc (Stéphanie), adjointe au chef de service EEST ;
M. Gaber (Jean), adjoint au chef de l'arrondissement des boucles de la Seine ;
Mme de Lahondes (Sandrine), adjointe au chef de l'arrondissement Seine amont ;
M. Bergère (Jean-Michel), adjoint au chef de l'arrondissement Picardie ;

ANNEXE III

Direction

Mme Brault (Marie-France), chargée de communication ;
M. Gaube (Rémy), conseiller en gestion et management.

Secrétariat général – Ressources humaines

Mlle Bassery (Cécile), chef du bureau du personnel et des salaires ;
M. Saugrain (Philippe), chef du bureau de la formation et des concours.

Secrétariat général – Affaires générales

M. Beinat (Philippe), chef du bureau de la comptabilité centrale ;
M. Barrière (Christophe), chef du bureau des techniques réseaux et applications informatiques ;
M. Bonetto (Jean-Paul), chef du bureau des moyens généraux. ;
M. Renaldo (Jean-Pierre), chef du parc auto.

Service du développement et des affaires domaniales

M. Vaillant (Didier), adjoint au chef de service ;
M. Ziza (Jean-Claude), chef du bureau montage d'opérations et développement transports.

Service technique de la voie d'eau

M. Coulhon (Bruno), adjoint au chef de service ;
Mme Cubier (Stéphanie), chef du pôle direction d'investissement, études et méthodes ;
M. Girard (Thierry), chef de la cellule ouvrages d'art particuliers ;
M. Lacaze (Yan), chef de la subdivision études et travaux 1 ;
M. Franscescini (Lionel), chef de la subdivision études et travaux 3 ;
M. Arnold (Frédéric), chef de la subdivision études et travaux 4.

Service gestion de la voie d'eau

Mme Guichard (Dominique), chef de la subdivision politique technique ;
M. Leitz (Gérard), chef de la subdivision gestion du trafic ;
M. Magarian (Daniel), chef de la subdivision bathymétrie et signalisation.

Service eau, environnement, sécurité, transport

Mlle Blanc (Stéphanie), adjointe au chef de service ;
M. Hervé (Daniel), chef de la subdivision qualité et police des eaux ;
Mme Berthier (Nathalie), chef de bureau animation des actions territoriales ;
Mme Raffin (Sylvette), chef de bureau sécurité des bateaux ;
Mme Briens (Myriam), chef de bureau police fluviale et de la navigation.

Arrondissement des boucles de la Seine

M. Gaber (Jean), adjoint au chef de l'arrondissement ;
M. Cribier (Jean-François), chef de la subdivision études et entretien ;
Mme Petit-Lebrun (Cécile), chef de la subdivision de Suresnes ;
M. Demeusy (Cyril), chef de la subdivision de Pontoise par intérim ;
Mme Marques (Valérie), chef de la subdivision de Limay par intérim ;
M. Delimoges (Alain), chef de la subdivision de Amfreville ;
M. Galéa (Christian), chef de la subdivision de gestion technique des infrastructures.

Arrondissement Seine-Amont

Mme de Lahondes (Sandrine), adjointe au chef de l'arrondissement ;
M. Bouriot (François), chef de la subdivision technique ;
M. Tournette (Daniel), chef du bureau d'études techniques ;
M. Féroux (Thierry), chef de la subdivision de Sens ;
M. Bégot (Guy), chef de la subdivision de Melun ;
M. Salhi (Jacques), chef de la subdivision de Meaux par intérim ;
M. Salhi (Jacques), chef de la subdivision de Joinville ;
M. Roger (Patrick), chef de la subdivision de Nogent-sur-Seine ;
Mme Gratton (Christelle), chef de la subdivision de Paris.

Arrondissement Picardie

M. Bergère (Jean-Michel), adjoint au chef de l'arrondissement ;
M. Bleynie (Christophe), chef de la subdivision de Saint-Quentin ;

M. Grandin (Jean-Philippe), chef de la subdivision de Compiègne par intérim ;
M. Chantrelle (Bernard), chef de la subdivision de Péronne ;
M. Baudewyns (Christian), chef de la subdivision de Soissons par intérim.

Arrondissement Champagne

Mme Delaunois (Jeannine), chef de la subdivision de Reims ;
M. Herbin (Claude), chef de la subdivision de Rethel ;
M. Guillen (Dominique), chef de la subdivision de Châlons-en-Champagne ;
Mme Honnons (Virginie), chef de la subdivision de Château-Thierry.